

LA CONCEPTION DES FOSSES DE VISITE

Les risques liés aux fosses d'entretien des véhicules sont essentiellement de deux ordres : d'une part, les chutes de hauteur et, d'autre part, l'accumulation de gaz d'échappement pouvant provoquer une intoxication des travailleurs par inhalation ou, en présence d'une étincelle, un incendie, voire une explosion.

La présente fiche a pour objectif de proposer des éléments de conception des fosses de visite permettant de réduire les principaux risques auxquels sont exposés les opérateurs.

1. LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Recommandation R.469 de la CNAMTS relatives à la conception des fosses de visites

2. IMPLANTATION

- Privilégier l'implantation de la fosse dans l'axe d'accès des véhicules à l'intérieur de l'atelier.
- Privilégier une marche en avant des véhicules si deux ouvertures en vis-à-vis sont possibles dans le bâtiment.
- Dans le cas de la conception d'un bâtiment neuf, privilégier des accès indépendants des ouvertures de fosse, notamment par des cheminements latéraux qui peuvent permettre l'accès à plusieurs fosses.

3. CIRCULATION ET ACCÈS À LA FOSSE

- Matérialiser au sol le plan de circulation des piétons et des véhicules.
- Définir les voies d'accès des salariés à la fosse et leur nombre.
- Définir deux accès à la fosse dont au moins un est désigné comme accès de secours et s'assurer que ces accès sont dégagés lorsqu'un véhicule est positionné au-dessus de la fosse.
- Cet accès de secours peut être réalisé par une échelle fixée dans la structure de la fosse.
- Concevoir l'escalier d'accès selon les normes en vigueur, de largeur correspondant à celle de la fosse de visite et revêtu d'un produit antidérapant et incombustible.

4. ERGONOMIE DU POSTE DE TRAVAIL

- Prévoir un système de rehausseur tenant compte de l'ergonomie (rehausseur, plancher ajustable, rehausse pieds fixés sur les faces latérales du fond de fosse...).
- Prévoir l'intégration des outils, équipements de travail, équipements de sécurité (extincteurs par exemple) dans la structure (niches par exemple).
- Prévoir un espace suffisant de circulation autour de la fosse permettant le passage d'outils d'aide à la manutention.
- Prévoir les arrivées d'huiles neuves ainsi qu'un système facilitant la récupération et l'élimination des huiles usagées.

5.PROTECTION DE LA FOSSE DE VISITE

- Prévoir un système de protection de la fosse par une couverture limitant les contraintes et les efforts importants de manutention et de manipulation en sécurité, ou tout autre dispositif d'efficacité équivalente (ex : garde-corps escamotable commandé dans la fosse ou à distance).
- La couverture de la fosse peut être obtenue par la mise en place d'une protection :
 - rigide à ouverture/fermeture à commande automatique ou manuelle (exemples : rideau aluminium, caillebotis alu),
 - souple à commande manuelle (par exemple, filet ou bâche de classement de réaction au feu de catégorie M22),
 - ou tout autre dispositif d'efficacité équivalente.
- Délimiter le pourtour de la fosse par des bandes de couleurs alternées, contrastées et antidérapantes (jaunes et noires ou rouges et blanches).
- Ce balisage peut être complété par un dispositif de guidage des roues afin de faciliter l'engagement correct des véhicules. Ce dispositif permet aussi d'empêcher la chute d'objets dans la fosse.
- L'ouverture de la couverture de fosse à l'emplacement du véhicule peut être asservie à la présence de celui-ci sur la fosse

6.EFFLUENTS

- Prévoir un fond de la fosse légèrement incliné afin de faciliter la récupération des déversements accidentels d'effluents dans un système de rétention dédié à cet effet, en vue d'un stockage et d'un traitement ultérieur suivant la réglementation du code de l'environnement.
- En cas d'utilisation d'un plan de travail ergonomique, celui-ci doit laisser passer les effluents qui seront récupérés en fond de fosse.

7.ÉCLAIRAGE

- Choisir un niveau d'éclairage moyen de 450 lux et homogène.
- Prévoir des appareils d'éclairage en fonction de la présence ou non de zones ATEX (atmosphères explosives).
- Implanter les appareils d'éclairage de façon à privilégier l'éclairage des bas de caisse des véhicules et le poste de travail.
- Privilégier des peintures de couleur claire pour la fosse.

8.VENTILATION

- Prévoir les réservations pour le réseau d'aspiration en fond de fosse.
- Prévoir, pour les interventions sur des moteurs à essence ou en cas de présence de liquide inflammable ou de produits dangereux, un dispositif d'aspiration d'air pollué en fond de fosse garantissant un taux de renouvellement d'air de 15 à 20 volumes de fosse par heure.
- Privilégier un apport d'air neuf dans la fosse en veillant à implanter les prises d'air neuf à l'extérieur, loin de toute zone polluée.
- Positionner les bouches d'aspiration dans la fosse, de façon à éliminer les polluants, en s'assurant que les sorties d'air pollué à l'extérieur soient loin des arrivées d'air neuf.
- Prévoir un dispositif d'avertissement automatique en cas de défaillance de la ventilation (suivant l'article R. 4222-13 du Code du travail).

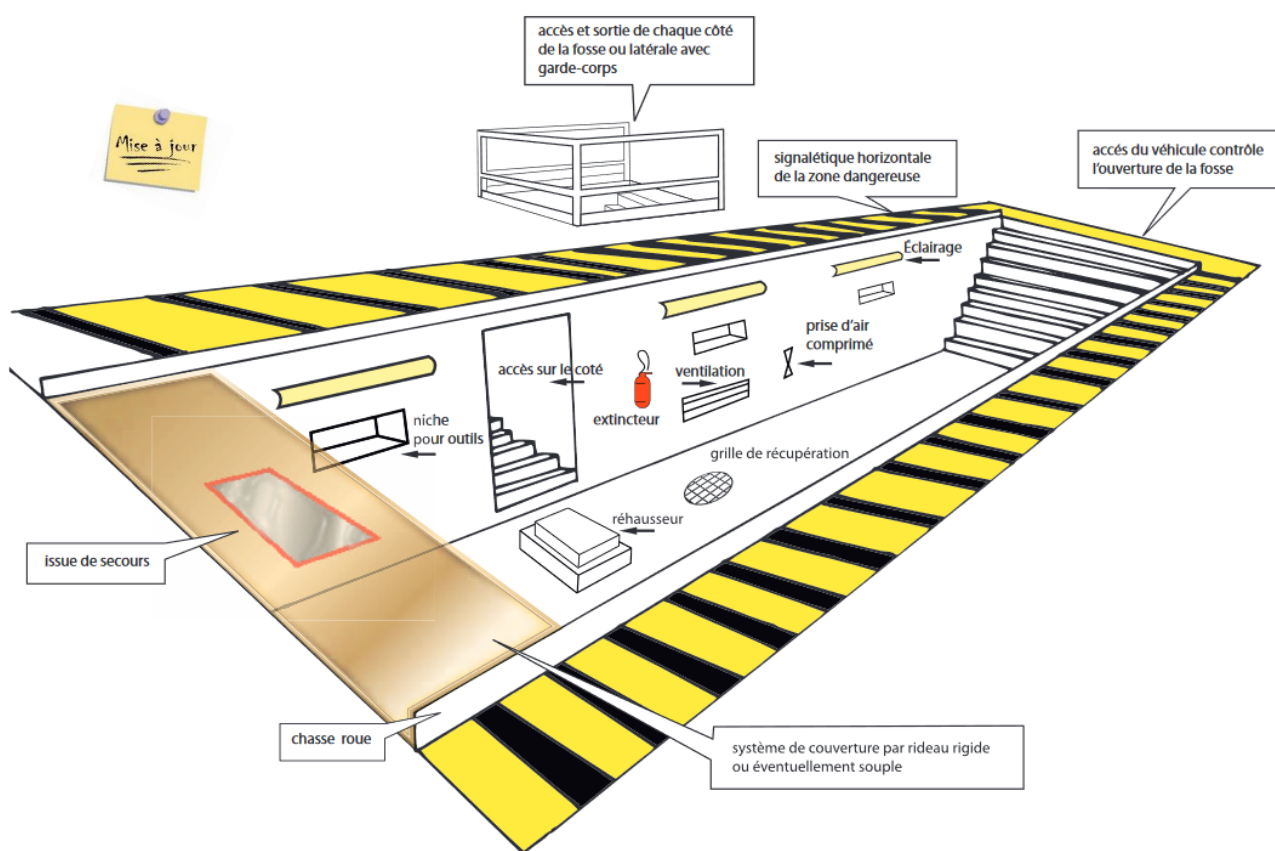
9.DISPOSITIF D'ÉVACUATION DES GAZ D'ÉCHAPPEMENT

- Prévoir, à proximité de la fosse, un dispositif de captage des gaz d'échappement, raccordable aux pots et adaptables aux positions de l'échappement moteur (à l'arrière, encastrée, latérale...), avec rejet à l'extérieur des gaz d'échappement (Débits d'extraction préconisés à la bouche de 1 000 m³/h³ minimum).

10.REVÊTEMENTS DES SOLS ET PAROIS

- Revêtir les sols et parois de matériaux imperméables, de couleur claire, résistants aux produits chimiques, et facilement lavables.
- Utiliser un revêtement de sol antidérapant.
- Privilégier des revêtements incombustibles.

11.PRINCIPE DE CONCEPTION D'UNE FOSSE DE VISITE POUR UN VEHICULE



Extrait de la recommandation R469 – Annexe 2